

Handicap et Accessibilité du Cadre Bâtiment

OBJECTIFS

Connaître la réglementation en vigueur et son champ d'application. Acquérir une méthodologie d'analyse des exigences d'accessibilité en phases programme et conception pour les opérations en neuf ou réhabilitation. Réaliser un diagnostic « accessibilité » pour les projets d'aménagement ou de « mise aux normes » des bâtiments existants. Décider des choix et concevoir les solutions techniques : mesures et dispositions constructives. Contrôler l'atteinte des objectifs réglementaires lors de la réception des travaux.

PERSONNES CONCERNÉES

Professionnels de l'immobilier et la construction et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PROGRAMME

Accessibilité et qualité d'usage du cadre bâti

- L'accessibilité du point de vue de l'utilisateur

Le cadre législatif et règlement actuel

- Principes fondamentaux, champ d'application, mode de contrôle

La loi du 11 Février 2005, ses décrets et arrêtés d'application

Les objectifs, les délais de mise en œuvre

Les nouvelles dispositions concernant l'accessibilité

- Les dispositions communes
 - L'élargissement du champ d'application aux handicaps sensoriels
 - L'attestation des compétences et l'obligation de formation
 - Le renforcement du contrôle et des mesures pénales en cas d'infraction
- Les dispositions spécifiques
 - Les ERP et les IOP
 - Les bâtiments d'habitation et les maisons individuelles

Pédagogie

Les cours seront réalisés sur présentation power point.

Documentation

Un support de formation illustré sera remis à chaque participant.

DURÉE	LIEU	COÛT
4 jours	Le Mans	1400 € HT par stagiaire (frais de repas non inclus)